

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : D. CAMHI représenté par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, S. BOULINGUEZ représentée par M. RIBES, C. FREMY représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. CUTILLO représenté par A. RUBIOLO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE.

Absent non excusé : M. SOONEKINDT.

Secrétaire de séance : G. SORBA

J. GERARD dit que Mireille ARNAUD, la responsable de notre service comptable, a été invitée pour répondre aux questions sur le budget.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h40.

L'appel est fait par G. SORBA.

La liste des délibérations est approuvée.

J. GERARD demande s'il y a des observations concernant le PV détaillé.

G. BESSE souhaiterait que page 8 paragraphe 7, concernant les pistes cyclables, soit rajouté, car le contexte n'y est pas : « *Dans une démarche environnementale telle que celle où la mairie s'est engagée aujourd'hui, je suis étonné de pas voir un projet pluri annuel sur la mise en place de pistes cyclables et l'amélioration des zones de circulation piétonnière, traversant le village et permettant de rejoindre les zones d'activités commerciales qui se sont créées, côté Lambesc la zone du chemin de la Maisonnnette, et côté Aix La Pile et qui plus est avec le projet de La Pile 2, où il est prévu des pistes cyclables et des voies de circulation à pied sécurisées. Il est vraiment dommage de ne pas relier tout cela, sauf si les pistes prévues sont réservées exclusivement aux personnes travaillant sur la future zone !* »

Conformément à la législation, le PV du conseil municipal du 20 mars est approuvé à l'unanimité avec la modification présentée ci-dessus.

J. GERARD indique que nous avons 2 jeunes gens intéressés par la vie municipale présents dans la salle ce soir : Gabriel LENFANT et Alexis CHIABRANDO (membre du Parlement régional de la jeunesse).

Il demande s'il y a des objections à l'ajout de deux dossiers à l'ordre du jour : une avance de subventions de 100 000 € à l'association Enfants et loisirs qui a quelques difficultés de trésorerie, soit 40 % de la subvention 2022, et une motion demandée par l'Union des maires au sujet de France Travail.

J. LEVI VALENSI explique que la CAF a pris du retard pour verser des subventions à l'association Enfants et loisirs. Ils ont donc besoin d'une avance sur la subvention municipale.

Pas d'objection.

Arrivée de M.L VOLAND.

1°) Adoption des comptes de gestion 2022 de la Commune et de la Régie de vente de caveaux

J. GERARD rappelle que notre compte de gestion est établi par notre trésorier payeur, M. Blazy, qui se trouve à la trésorerie d'Aix. Le compte de gestion doit concorder avec le Compte administratif. Le rapprochement a été fait entre M. Blazy et le service comptabilité de la Commune.

Il fait lecture des chiffres.

M. ARNAUD précise que c'est la dernière année que nous avons un compte de gestion plus un compte administratif car l'année prochaine, nous allons expérimenter le « compte financier unique ».

J. GERARD dit que cela va simplifier le travail.

Nous avons eu en 2022 une hausse des couts des énergies de x1,8 pour l'électricité et x3,3 pour le gaz. Heureusement que le contrat SMED avant été bien négocié. Malgré cela nous avons eu des dérapages. A la différence des particuliers, les communes ne bénéficient pas du bouclier tarifaire.

Il fait lecture des chiffres pour la Régie de vente de caveaux.

Les recettes sont liées à la vente de caveaux et les dépenses sont liées à tout ce qui a été mandaté sur ce compte-là, plus des écritures d'ordre.

M. ARNAUD précise qu'il y a des écritures qui correspondent à la balance des stocks.

J. GERARD dit que le budget du CCAS sera voté demain soir. C'est un budget indépendant qui se porte bien.

*G. BESSE, C. BARRIERE, J. PRUNARET et S. ROCHEZ s'abstiennent pour la Commune
Unanimité pour la Régie de vente de caveaux*

2°) Adoption du compte administratif 2022 du budget de la Commune

3°) Adoption du compte administratif 2022 du budget de la Régie de vente de caveaux

J. GERARD fait lecture des chiffres.

J. LEVI VALENSI dit que ces chiffres ont été étudiés lors de la Commission finances du 5 avril.

J. GERARD continue la lecture des chiffres (page 8).

J. LEVI VALENSI dit que sur le chapitre 11 on avait inscrit 1 477 700 € et on a émis 1 380 000 € de dépenses. Nous avons donc économisé 95 000 €. Sur les charges du personnel nous avons économisé 48 000 €. Sur les chapitres 11, 12, 14 et 65 nous avons économisé 183 770 €.

Nous avons récupéré des crédits sur les charges financières et exceptionnelles à hauteur de 85 490 €.

J. GERARD continue la lecture des chiffres sur l'investissement.

Nous avons investi plus de 3 millions d'euros en équipement, avec 735 000 € de restes à réaliser.

Nous atteignons les limites de nos capacités budgétaires mais aussi de nos capacités administratives et techniques pour suivre tous ces dossiers.

Nous avons remboursé 350 000 € d'emprunt.

Il continue la lecture des chiffres.

Il explique qu'avec la M57 il y a eu des changements de codifications comptables qui compliquent les comparaisons.

J. LEVI VALENSI dit que l'enjeu qui nous préoccupe reste la maîtrise des dépenses de fonctionnement. On le voit notamment sur l'énergie avec des augmentations significatives. La crise inflationniste s'est cumulée avec une revalorisation du point d'indice (rémunération des fonctionnaires). Les marges de manœuvres sont réduites sur les dépenses de personnel. Il faudra trouver des pistes d'économie.

G. BESSE dit qu'à la Commission finances nous avons eu en détail les chiffres. Ce document à son sens manque de descriptif des opérations d'investissement. Il en avait déjà fait la remarque l'année dernière lors du conseil municipal et on devait lui donner mais cela n'a pas été fait. L'énergie est un poste important et comme il l'a déjà souligné la politique d'investissement prioritaire et on donc a profité aussi des subventions du Département pour renouveler son éclairage public. Il domage de ne pas avoir les mêmes priorités sur tous les bâtiments. On a quand même des points noirs sur la Commune, salles passoires énergétiques. Heureusement que l'hiver n'a pas été trop rigoureux et qu'on a peut-être moins dépensé en KW. Il est dommage de ne pas avoir les mêmes priorités sur tous les bâtiments.

J. GERARD répond que c'est bien sûr une priorité et qu'ils ont largement devancé la crise énergétique actuelle. On a démarré le remplacement des éclairages par des leds il y a 5 ou 6 ans, et on doit être à 90 %. On a aussi rénové avec des leds la salle du 4 septembre. On va faire la salle Revol.

G. BESSE dit que c'est quand même dommage d'avoir eu cette perte énergétique dans la salle du 4 septembre. Il regrette que le budget n'ait pas été voté l'année dernière. C'est bien d'avoir le descriptif des travaux engagés pour comparer.

J. LEVI VALENSI dit que le budget a été voté par l'opposition l'année dernière.

G. BESSE dit que non.

(après vérification, le budget a été voté à l'unanimité en 2022)

J. GERARD dit que l'important c'est qu'on ait agi depuis des années, et lancés des diagnostics complets sur les bâtiments les plus consommateurs. Nous attendons des résultats courant mai. Le SMED devait nous les faire l'an dernier mais ils ont été débordés par des problèmes de marchés. Nous pouvons demander des subventions pour ces diagnostics.

G. BESSE demande à quelle hauteur de subventions pour les diagnostics.

C. GENRE répond à 80 %.

J. GERARD dit que la CAO va se réunir le 25 avril pour choisir le maître d'œuvre de la réhabilitation de la salle du 4 septembre. Ça va dans le même sens d'économie puisqu'on a mis dans la tranche ferme la rénovation énergétique du bâtiment. Il y a plusieurs options qui vont de 900 000 € à 1 600 000 €. On décidera du détail des autres améliorations quand on aura l'étude du maître d'œuvre et un chiffrage.

J. LEVI VALENSI ajoute que la rénovation de l'éclairage public a été démarrée il y a plus de 5 ans. Heureusement sinon les 65 000 € d'excédent que l'on fait toutes sections confondues seraient en négatif aujourd'hui. Nous avons encore quelques équipements énergivores, notamment des équipements sportifs comme le stade et le tennis. Sur le boulodrome, c'est pratiquement terminé.

Sur l'isolation thermique des bâtiments, il faudra envisager des rénovations. Lors de la réunion des présidents d'association qui s'est tenue récemment, il a lourdement insisté sur les dépenses énergétiques sur l'emploi des salles mises à disposition. Il y a eu une prise de conscience collective sur l'ensemble des partenaires institutionnels. La Région vient de voter un budget 100% vert et conditionne ses financements aux actions de développement durables et à l'intégration dans nos projets d'éléments liés à l'environnement et à la préservation énergétique. C'est le cas également du Département.

J. GERARD dit qu'il faudra discipliner les associations sur leurs pratiques. Les lumières restent trop souvent allumées ainsi que le chauffage.

J. LEVI VALENSI dit qu'il faudrait référencer ces dysfonctionnements.

B. ROSSI dit qu'il faudrait peut-être réfléchir à mettre des détecteurs de présence vu le peu de respect des uns et des autres.

J. LEVI VALENSI dit que quand on rentre au gymnase de la Seigneurie pour aller aux toilettes sur la gauche, il y a plein de lumières qui s'allument en même temps.

J. GERARD dit que C. POULIQUEN veille au niveau des salles.

C. POULIQUEN dit qu'il y a déjà des détecteurs dans les couloirs du gymnase. On pourrait mettre une horloge qui éteindrait tout à 00h30.

J. GERARD dit que quelques fois il y a des gens qui font des petits gueuletons à la fin des activités.

C. POULIQUEN dit que c'est difficile de l'interdire. Il faut simplement les prévenir qu'à une certaine heure ça coupe.

Arrivée de A.L. FALQUERO.

J. LEVI VALENSI dit que notre économiste de flux nous assiste et qu'on va lancer des audits énergétiques. On a déjà fait de nombreux progrès.

D. JARNIGON dit que ce n'est pas la lumière qui consomme le plus.

B. ROSSI demande à avoir des explications sur certains chiffres sur la maquette budgétaire : page 13 il y a des décalages importants sur les honoraires, fêtes et cérémonies et frais de nettoyage qui ont bien diminué, comptes 6226, 6228 et 6232.

M. ARNAUD répond qu'il s'agit des honoraires médicaux, expertises médicales, frais d'avocat et de notaires. Il y a 12 000 € en moins au compte 6226 et 7 000 € en plus, ce sont des transferts de compte à compte. La différence est floue entre ces 2 comptes.

C. GENRE dit que comme on ne peut jamais savoir combien il y aura de frais de médecins et d'avocats, il met un montant qui correspond à la moyenne des années précédentes. Ça peut être, au final, moins ou plus.

M. ARNAUD dit que pour le compte cérémonie (6232) ce sont les manifestations, les spectacles culturels, les repas servis lors de manifestations, feu d'artifices, la fête nationale...

C. GENRE dit qu'il y a aussi les cadeaux de fin d'année des enfants des écoles et des anciens.

B. ROSSI dit qu'il a augmenté de façon importante. Le montant prévisionné n'était pas suffisant par rapport à l'année dernière. 44 000 € d'écart c'est énorme.

J. LEVI VALENSI dit que c'est sur des postes comme cela qu'il va falloir envisager des économies. Nous avons eu une densification des spectacles cette année. Nous avons pour objectif de ramener le compte 6232 à moins de 100 000 €.

G. BESSE dit qu'il ne croit pas. Le budget culturel ce n'est pas ça.

J. LEVI VALENSI dit que ce n'est pas parce qu'on inscrit une somme au budget qu'on doit entièrement la consommer entièrement.

G. BESSE dit que l'argumentaire de dire pour la question posée par B. ROSSI, qu'est ce qui fait qu'ils ont été dépassés. C'est un bien être pour la ville et un retour sur investissement pour les administrés. Quand on veut faire des économies, il faut les faire aussi sur le papier.

J. GERARD dit que D. CAMHI n'est pas là mais qu'elle pourrait attester du décalage de Capitale provençale de la culture. Des spectacles qui n'ont pas pu se tenir en 2021 ont eu lieu en 2022. Pour rappel, ces spectacles avaient bénéficié d'une subvention de 100 000 € versée en 2021.

G. BESSE dit que sur cette question qui amène un argumentaire, mais cela veut dire que l'on reste dans un budget qui était prévisionné à 85 000 €.

S. BOURAS demande pour le compte 6238, frais nettoyage des locaux, avec un non consommé de 1017,60€.

C. GENRE dit que c'est pour le gymnase.

M. ARNAUD explique qu'un montant prévisionnel un peu trop important avait été inscrit.

S. BOURAS demande pour le 6288.

M. ARNAUD dit qu'il faudra venir la voir car elle ne sait plus. Elle pense que c'est le reversement de la part familiale des transports de la Métropole.

C. GENRE explique que ce sont des abonnements pour le bus scolaire que la commune perçoit pour le compte de la Métropole, et qu'on leur reverse.

J. GERARD présente le budget des caveaux.

Des prévisions budgétaires assez élevées ont été inscrites à cause de la comptabilité de stocks.
Il fait lecture des chiffres.

M. ARNAUD dit qu'il n'est pas possible de prévoir le nombre de caveaux que nous allons vendre chaque année.

J. GERARD sort de la salle pour le vote des deux CA et cède la présidence à J. LEVI VALENSI.

J. LEVI VALENSI présente à nouveau les chiffres et fait procéder au vote.

*G. BESSE, C. BARRIERE, J. PRUNARET et S. ROCHEZ s'abstiennent pour le CA de la Commune.
Unanimité pour le CA de la Régie de vente de caveaux.*

4°) Affectation des résultats 2022 sur le budget communal

J. GERARD dit que chaque année on affecte les résultats soit en section d'investissement soit en section de fonctionnement.

Il fait lecture des chiffres.

Unanimité

5°) Affectation des résultats 2022 de la Régie de vente de caveaux

J. GERARD fait lecture des chiffres

Unanimité

6°) Assujétissement de la taxe d'habitation sur les logements vacants

J. GERARD rappelle que la taxe d'habitation a été supprimée. Il y eu un remplacement de cette taxe par la part de taxe foncière que percevait le Conseil départemental. Evidemment les propriétaires fonciers payent plus. La taxe foncière non bâti reste modérée en volume et en montant.

A l'étude des documents fournis par l'Etat, nous n'avons pas trouvé l'équivalence en termes de compensation, notamment pour les nouvelles résidences construites.

Pour les logements qui ont été lancés à la demande de l'Etat pour satisfaire la loi SRU, la taxe d'habitation ne rentre plus dans nos recettes. C'est une aberration ! Les recettes de taxe d'habitation nous permettaient de financer tout le budget petite enfance, le budget scolaire et les subventions aux associations. Cela représentait 1 200 000 € pour la commune.

Les 200 ou 250 familles qui arrivent ou qui vont arriver vont bénéficier de ces services mais ne paieront pas de fiscalité locale. Les nombreux logements achetés par CDC Habitat ne généreront pas de taxes d'habitation. On doit fournir les mêmes prestations à tous les habitants de Saint Cannat mais ceux qui viennent d'arriver dans les logements loués sont de ce fait exonérés de toute taxe s'ils sont locataires.

Pour la taxe foncière bâti, CDC Habitat bénéficie d'une exonération de 10 ans. Ce qui est un peu rassurant c'est qu'à la CCID (Commission Communales des Impôts Directs) ces résidences livrées ont été enregistrées par le service du cadastre. Mais cela a été fait avec un an de décalage.

S. BOURAS demande quelle est la solution.

J. GERARD répond qu'il faut jouer sur 2 variables qui peuvent encore être utilisées mais qui sont très faibles : la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les logements vacants.

S. BOURAS dit qu'en résumé la taxe d'habitation concernerait les logements vacants et les locations Airbnb.

G. BESSE dit que la taxe d'habitation est encore due pour les logements vacants non occupés par le propriétaire et les résidences qui sont déclarées au 30 juin de cette année comme résidence secondaire. C'est-à-dire résidence non occupée.

C. GENRE dit que le terme exact c'est « résidence secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

G. BESSE dit qu'il y a des gens qui ont des résidences principales et qui font du Airbnb, et d'autres qui ne font que du Airbnb sur d'autres locaux.

J. GERARD dit qu'aujourd'hui avec la suppression de la TH, nous sommes tombés à une base imposable de 597 435 € en 2023 au lieu de 8 053 000 € de base fiscale de TH en 2020. C'est ce qui nous incite à prendre cette délibération.

Nous verrons plus tard le taux que nous mettrons et surtout la majoration du taux sur les résidences secondaires qui est très faible car il y a une sorte de grille avec un mécanisme d'équilibre pour ne pas qu'on double le taux pour les résidences secondaires. Notre volonté est d'avoir une équité en matière de recettes fiscales.

Unanimité

Concernant la taxe de séjour, nous avons été conseillés par un bureau d'études qui travaille pour Provence Tourisme, qui est l'entité touristique du Département. Il y a une part communale mais aussi Départementale et même Régionale pour financer la ligne TGV vers Nice.

Ce ne sont pas les contribuables qui sont pénalisés, ce sont les locataires saisonniers de Airbnb et autres qui la doivent.

7°) Vote des taux des taxes communales 2023

J. GERARD rappelle que les communes ont récupéré les recettes de foncier bâti des Départements, qui auront une compensation venant de la TVA. Il ne sait pas à qui on prend la part de TVA qui sera reversée.

L'année dernière, il avait été évoqué la possibilité d'augmenter le montant de l'imposition. Il avait constaté que l'opposition était d'accord, mais nous n'en n'avions pas vraiment besoin. Cette année nos réserves se sont réduites. Il y a eu une petite augmentation en 2015 et depuis cela n'a pas changé. Pour le foncier bâti, il y a eu une augmentation en 2016.

C. GENRE dit qu'il y a eu un décalage de lignes sur le tableau du haut. Il part modifier le tableau.

J. GERARD demande à G. SORBA ce qu'il en pense pour la taxe sur le foncier non bâti due par les agriculteurs.

G. SORBA répond que cela fait 2 points. Cela est cohérent.

S. BOURAS demande s'il est possible de reporter cette question.

J. GERARD répond que non car elle doit partir le lendemain au plus tard.

G. SORBA dit que C. GENRE et M. ARNAUD sont partis refaire les tableaux

J. GERARD propose que l'on passe à la question suivante en attendant.

On passe à la question n°9 car la question n°8 est une question technique que M. ARNAUD a vu avec la Préfecture.

9°) Tarifs de vente des caveaux

J. GERARD dit que les prix ont été arrêtés il y a deux ans. Il lit ces prix.

Nous avons une possibilité d'actualiser chaque 1^{er} janvier, ou selon le dernier indice connu.

S. BOURAS dit que c'est beaucoup car on passe de 2 980 € à 3 480 €.

J. GERARD répond que non car c'est la différence entre le HT et le TTC.

Il demande à S. BOURAS si elle connaît les tarifs d'Eguilles puisqu'elle a été élue là-bas.

S. BOURAS répond que oui mais elle ne s'en souvient plus. Elle connaît par contre les prix du cimetière St Jean.

J. GERARD répond que le cimetière de Saint Cannat et celui du Grand St Jean ne sont pas comparables. Il dit que le prix d'un grand caveau à Eguilles est de plus de 8 000 €.

Dans les cas particuliers, comme un décès brutal par exemple, on donne la possibilité aux gens d'avoir un délai de paiement et d'un règlement en 2 fois avec 1^{er} paiement à 3 mois et 2^{ème} paiement à 6 mois. Les administrés ont souvent besoin d'attendre la liquidation de la succession pour payer les frais.

J. LEVI VALENSI demande s'il ne faut pas le rajouter au règlement financier.

J. GERARD répond qu'il faut le mettre dans la délibération.

M. ARNAUD dit que seul le Trésorier peut accorder ce type de facilités de paiement.

Unanimité

J. GERARD dit que nous revenons à la question n° 7

Il donne les nouveaux chiffres qui ont été distribués aux conseillers municipaux.

	Bases	Taux 2022	Taux 2023	Produits
Taux taxe Foncière bâti	7 525 000,00	36,95%	38,95%	2 930 987,50
Taux taxe Foncière non bâti	134 800,00	39,00%	41,11%	55 416,28
Taxe habitation	597 435,00	14,70%	15,50%	92 602,43
				3 079 006,21

M. ARNAUD rajoute que ces taux ont été calculés avec le Trésorier, et qu'il ne faut pas les changer sinon cela risque de modifier le taux de la taxe d'habitation.

J. GERARD dit que nous sommes très peu cher sur la taxe d'habitation.

J. LEVI VALENSI demande si on peut avoir le delta de la recette avec les nouveaux taux.

C. GENRE répond que cela fait +158 000 €.

J. GERARD donne les taux moyens départementaux :

Taxe foncière bâti : 44.04 %

Foncier non bâti : 43.67%

Taxe habitation : 31 %

B. ROSSI demande quel est le taux le plus haut et le plus bas.

M. ARNAUD répond que nous n'avons pas le détail mais on peut regarder sur internet sur le site de la DGCL.

J. LEVI VALENSI rajoute que nous sommes bien même avec l'augmentation.

Unanimité

8°) Modification de la délibération budgétaire spéciale sur le budget 2023

J. GERARD donne la parole à M. ARNAUD pour un éclairage technique.

M. ARNAUD explique que la Préfecture nous demande de faire une délibération pour ajuster les crédits ouverts par la délibération budgétaire spéciale en début d'année, aux crédits réellement consommés.

C. GENRE dit qu'on le faisait déjà avant, mais c'était dans le cadre de la délibération précédent celle du vote du budget.

J. LEVI VALENSI dit que dans tous les cas on ne dépasse pas les 25 %.

M. ARNAUD répond qu'on n'a pas le droit de les dépasser.

J. LEVI VALENSI demande si on a le chiffre en %.

M. ARNAUD répond qu'elle ne l'a pas calculé. Elle précise qu'elle a fait une légère modification au tableau par l'ajout de 1000 € sur la ligne 543, qu'elle a enlevé sur le compte 2188 non individualisé.

Unanimité

10 °) Vote du budget primitif 2023 de la Commune

J. GERARD fait lecture des chiffres sur l'investissement.
L'opération scolaire va encore mobiliser beaucoup de crédits.

M. ARNAUD dit que nous avons prévu 2 900 000 €.

J. GERARD continue la lecture des chiffres.
Nous avons une dette qui tourne autour de 529 €/habitant ce qui est très raisonnable.

G. BESSE dit que c'est un projet qui apporte les financements, et pas les financements qui doivent définir les projets.

J. GERARD répond que derrière un projet il y a la logistique, et qu'après il faut suivre les réalisations. Prévoir des projets pour 7 ou 8 millions c'est bien, mais si on sait qu'on ne peut pas les tenir, ou que nos agents vont tomber en burn-out, il vaut mieux prioriser les besoins comme on le fait.

J. GERARD fait lecture des chiffres sur le fonctionnement.

M. ARNAUD voudrait expliquer que comme nous sommes désormais en comptabilité M57 nous allons avoir des modifications aux amortissements, puisqu'elles se font désormais au prorata temporis. On ne peut plus prévoir les amortissements comme en M14. Avec le principe de fongibilité nous avons cependant la possibilité de transférer des crédits par décision du maire. A la demande de la Préfecture, le pourcentage de fongibilité doit être rappelé dans chaque délibération votant le budget. Pour nous il est de 7,5 %

J. GERARD dit que nous avons à nouveau une Dotation de solidarité communautaire. La demande de Marseille d'avoir une DSC a été acceptée par le Conseil de métropole. Nous toucherons 50 000 €. C'est peu car Marseille a presque tout raflé.

G. BESSE, C. BARRIERE, J. PRUNARET et S. ROCHEZ s'abstiennent

11°) Vote du budget primitif 2023 de la Régie de vente de caveaux

J. GERARD fait lecture des chiffres.

Unanimité

12°) Taxe de séjour

J. GERARD dit que cette délibération avait été retirée de l'ordre du jour du précédent conseil pour vérification et optimisation. La taxe de séjour est perçue au réel pour toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés sur notre territoire.

Ce sont les tarifs maximums que nous proposons.

B. ROSSI demande jusqu'à présent quel était le tarif.

C. GENRE répond que c'était légèrement moins. Il rajoute que dans notre département, seules 3 communes n'ont pas les tarifs maximums.

J. GERARD dit qu'il y a une nouveauté cette année : les propriétaires doivent désormais déclarer leurs locataires. Nous aurons donc une vision plus complète.

B. ROSSI reprend la délibération de 2018 et elle ne voit pas la colonne avec la taxe additionnelle du département de 10 %.

C. GENRE répond que c'est écrit après le tableau.

B. ROSSI dit que l'on a bien augmenté alors. Elle donne les chiffres de 2018 : pour un 3 étoiles on était à 1€ et on passe à 1.60 €, pour un 2 étoiles on passe de 0.90 € à 1 €, pour 1 étoile on est passés de 0.75 à 0.80 €, pour les campings nous avons pris 0,10 € et les prix des terrains de caravanage n'ont pas bougé.

J. GERARD dit que mis à part le 3 étoiles, on n'a pas vraiment augmenté.

C. GENRE dit que c'est ce tarif pour pratiquement toutes les communes des BDR.

Unanimité

13°) Adhésion à l'AUPA

J. GERARD explique que l'AUPA est l'ancienne agence d'urbanisme du Pays d'Aix. Elle a élargi ses missions et son territoire d'intervention sur toute la Durance. Il y a beaucoup de membres. Ils ne font pas que de l'urbanisme. Le CT2 a disparu au 1^{er} juillet 2022 et on n'a donc plus de droit de tirage. Pour travailler avec eux, il est nécessaire que nous soyons adhérents. L'adhésion est de 1.000 €. Si on veut des prestations importantes il faudra leur commander des missions particulières. Ce sont des gens que nous connaissons bien et ils sont très disponibles.

G. BESSE rajoute que l'on peut en tirer des avantages.

C. GENRE dit qu'il faut désigner un titulaire et un suppléant.

J. GERARD titulaire

J. LEVI VALENSI suppléant

J. GERARD dit à Y. FALCHI que quand il y aura des réunions il participera.

G. BESSE dit qu'il veut bien participer aussi.

Unanimité

14°) Avance sur subvention 2023 à l'association Enfants et loisirs

J. LEVI VALENSI explique que l'association a en charge la crèche et la micro crèche. Nous avons reçu récemment les comptes de cette structure qui sont encourageants, plus équilibrés que ce qu'ils étaient l'année dernière.

A.L. FALQUERO dit que l'année dernière il y avait 180 000€ de déficit. Cette année ils sont à peu près à l'équilibre grâce à une aide exceptionnelle de la CAF de 34 000 €. Il y a également cette année la renégociation comme tous les 4 ans de leur convention nationale qui a décalé le versement d'une avance CAF à la crèche. Cela crée un décalage de trésorerie de 240 000 €. La CAF doit leur verser 102 000 €. Ils demandent donc une avance sur subvention municipale de 100 000 €.

J. GERARD dit que les années Covid les ont impacté et surtout le changement des règles des prestations de la CAF. Avant on fonctionnait à la journée mais aujourd'hui si une famille récupère son enfant à 15h00, les heures ne sont plus facturées. Cela fait une différence de recettes importantes. Le taux de remplissage joue aussi. Il demande qui participe aux réunions avec AL FALQUERO.

A. RUBIOLO dit que c'est elle, mais de moins en moins au vu des horaires des réunions qui commencent à 21h00. Elle l'a dit au Président.

J. GERARD dit que nous sommes rassurés par le résultat après avoir eu pas mal d'inquiétude, l'organisation s'améliore. Ils ont aussi eu des déboires avec les directrices.

A.L. FALQUERO rappelle qu'il y aura une augmentation de l'agrément du nombre d'enfants de la micro crèche

J. GERARD dit qu'il a signé le devis des travaux en début de semaine.

Unanimité

15°) Motion du Conseil d'Administration de l'ARDML SUD Provence Alpes Côte d'Azur à propos de France Travail

M. GUILLET explique que l'Union des maires nous a demandé de soutenir l'association des missions locales par une motion sur le projet de loi France travail. L'objectif serait de recentraliser tous les services de l'emploi pour mieux suivre les demandeurs d'emploi et cela aiderait en égard à l'éventuelle disparition des missions locales qui s'occupent essentiellement des jeunes et qui font un accompagnement. Les missions locales sont inquiètes.

Unanimité

16°) Convention d'objectif avec l'association Enfants et loisirs

J. GERARD dit qu'il faut l'ajouter dans le vote.

Unanimité

Décisions :

- 2023-004 D : Demande de subvention au Conseil départemental pour aide aux équipements pour la sécurité publique
- 2023-005 D : Demande de subvention au Conseil départemental pour amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies
- 2023-006 D : Définissant les tarifs des spectacles et animations payants organisés par la Commune
- 2023-007D : Demande de subvention au Conseil départemental pour Audit énergétique

J. GERARD dit à D. BARBIER que Lambesc a eu une subvention Fond vert.

G. BESSE dit qu'il a vu que ce fonds vert servait à financer les bilans énergétiques. Il demande si c'est en plus des subventions pour les travaux.

C. GENRE répond que oui. On pense demander le fond vert pour la réhabilitation de la salle du 4 septembre.

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 21h00.

Fait à Saint Cannat, le 27 avril 2023.

Le Secrétaire
Guillaume SORBA



Le Maire,
Jacky GERARD

